



VILLE D'
AURIOL

Liste des pièces à fournir : PASSEPORT

Présence du demandeur obligatoire

Merci de présenter les originaux des documents + les photocopies

- Faire la Pré-demande sur le site ANTS.FR à imprimer pour le jour du RDV.
- Copie intégrale acte de naissance – de 3 mois pour le 1^{er} titre sécurisé /titre périmé + 5 ans/ modification/duplicata).
- 1 justificatif de domicile réglementaire de - 1 an (ex : facture Edf, téléphone, eau, avis d'imposition...)
- 2 photos identiques *en couleur*, aux normes en vigueur – **de 6 mois** et non découpées
- Passeport à renouveler
- Carte nationale d'identité
- Timbre fiscal : 86€ majeur / 42€ mineur à partir 15 ans/ 17€ mineur moins de 15 ans
- Majeur sous tutelle/curatelle : jugement complet + présence du tuteur avec sa pièce d'identité ou carte pro

POUR LES PERSONNES HEBERGÉES : joindre les documents mentionnés dans cette rubrique :

- 1 Certificat d'hébergement + Pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité
- 1 Justificatif de domicile réglementaire de l'hébergeur de – 1 an (ex : facture Edf, téléphone, eau...)

En cas de VOL OU PERTE : joindre les documents mentionnés dans cette rubrique

- Déclaration de vol établie par la gendarmerie ou la police nationale / la perte : police nationale
- 1 pièce officielle avec photo (permis de conduire, CNI ...) ou Attestation de non possession de pièce officielle avec photographie

* Cas particulier pour un duplicata pour perte : si vous vous présentez sans déclaration de perte lors du dépôt du dossier, nous établirons ensemble lors du RDV la déclaration.

POUR LES MINEURS : Important : le mineur doit être présent et accompagné du titulaire de l'autorité parentale.

Cas 1) Parents mariés : Pièce d'identité du parent présent en cours de validité

Cas 2) Parents non mariés, divorcés ou pacsés : joindre les documents en fonction de votre cas.

- Pièce d'identité en cours de validité du parent présent au dépôt + autorisation et CNI de l'autre parent.

Jugement de divorce complet **ou** Jugement relatif à la résidence de l'enfant complet **SI** garde alternée pièce d'identité en cours de validité des 2 parents + justificatif de domicile réglementaire de - 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau...) de chaque parent.

Sans jugement / Pacs: Justificatif de domicile réglementaire de – 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau...) aux noms des 2 parents **ou** Attestation manuscrite fixant la résidence de l'enfant chez l'un des parents accompagnée du justificatif de domicile du parent concerné daté de moins de 1 an et joindre le titre d'identité sécurisé en cours de validité des 2 parents